

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AOUT 2024 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

dont représentés : 2

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Lucette AMARO-CAPITAO, Antoine ANTONA, Fabienne PERALDI, Patrick RINIERI, Raphaël PIERRE-BIANCHETTI

Date de la convocation :

8 août 2024

Absents :

Hélène AUBRY (procuration à Pascal LECCIA), Barbara CASINI, Simon FIDELI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Marie-Françoise MASSEI (procuration à Fabienne PERALDI)

Délibération affichée en mairie

le : 28 août 2024

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 28 août 2024

Secrétaire de séance : Paul BERNARDI

Accusé réception reçu

le :

**Délibération n°005-006-2024 : Création d'un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi**

(cas où l'emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel en application de l'article L.332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique)

**- Cadre d'emploi des Adjointes Administratifs -**

Le Maire explique que dans le cadre d'un prochain départ à la retraite, il convient d'ouvrir la vacance de poste à d'autres grades que celui détenu par l'agent en place, le but étant d'élargir les possibilités pour le futur recrutement.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8-2°,

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **CREE** à compter de ce jour un emploi d'agent administratif à temps complet dans chacun des grades appartenant au cadre d'emploi des Adjointes Administratifs (3 grades concernés), relevant de la catégorie hiérarchique C, pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Gestion de l'état civil
- Gestion du cimetière
- Gestion des élections
- Gestion de la fiscalité communale
- Gestion de l'urbanisme
- Gestion des informations cadastrales
- Assistant de prévention

**République Française**  
**Liberté – Egalité – Fraternité**

**COMMUNE DE CAURO**

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté pour une durée déterminée n'excédant pas 3 ans compte tenu de la nature et de la spécificité des fonctions.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier de l'expérience professionnelle nécessaire et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

*Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.*

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Pascal LECCIA



**MAIRIE DE CAURO**  
**ROSE DU SUD**  
Le MAIRE  
**Pascal LECCIA**